

État venait d'être nommé à la Section des États-Unis de notre Commission. Nous nous félicitons de ce que les États d'amont se trouvaient représentés au sein même de la Commission, espérant pouvoir nous entendre facilement avec ces personnes. Malheureusement, la réaction a été si forte contre l'Interstate Compact qu'aucune des législatures d'État n'a consenti à le ratifier. Ces États-là, comme vous le savez, ont un gouvernement biennal; leurs législatures sont dissoutes, à l'heure qu'il est, et la question ne saurait être étudiée de nouveau avant deux ans. Ce qui se passe, je vous l'ai dit, c'est que la façon de procéder se transforme. On est en train de créer une haute autorité du bassin du Columbia, assez semblable à notre Administration de la voie maritime du Saint-Laurent et à la Haute Autorité du port de New-York. La législation nécessaire est déjà prête. J'ai au bureau un exemplaire du projet de loi qui sera soumis au Congrès; il y est prévu pour une date future indéterminée la possibilité d'un retour au Compact.

D. Ce que je cherche à comprendre précisément, au sujet de la Kootenay, c'est qu'il sera impossible, n'est-ce pas, si le projet de Libby est réalisé, de prendre l'eau du barrage de la rivière Bull pour la dériver dans le Columbia et de là, par une autre dérivation, dans le Fraser? Le barrage de Libby empêcherait la dérivation d'eau vers le Fraser?— R. C'est bien cela, si nous consentons à ce que l'eau soit retenue à notre frontière à la profondeur de 150 pieds, ce qui constituerait un réservoir de 5,010,000 acres-pieds ayant besoin de tout le débit de la Kootenay. Nous avons commencé à étudier, à la Section canadienne de la Commission, la possibilité d'aider quand même un peu les États-Unis. En aval de l'emplacement de Dorr, il reste une dénivellation de 37 pieds que nous ne croyons pas pouvoir mettre en valeur.

Nous n'avons pas trouvé d'emplacement pour un barrage à proximité de la frontière. Le plus proche est à quelques milles en amont. Nous pouvons donc offrir ces 37 pieds de dénivellation aux États-Unis, contre indemnité pour l'utilisation de cette partie de la rivière comme réservoir.

D. L'impression est générale aussi que, si la Section canadienne exige une indemnité en électricité pour l'utilisation de nos eaux d'aval, les autorités des États-Unis pourront en faire autant de leur côté et que cela pourrait embarrasser le Canada. Quelle est la proportion des eaux emmagasinées du bassin du Columbia, aux États-Unis, qui pourra jamais revenir au Canada pour être utilisée par nos centrales?— R. Les seules eaux emmagasinées des États-Unis qui soient de quelque intérêt pour le Canada, au point de vue de l'énergie, sont celles de la Flathead, de la Clark et de la Pend d'Oreille. La Pend d'Oreille traverse la frontière à 17 milles environ à l'est du Columbia. Elle coule en territoire canadien sur 16 milles et demi, puis rebrousse chemin pour se jeter dans le Columbia à un demi-mille en deçà de la frontière. Le Columbia, de là, coule vers les États-Unis.

Les États-Unis ont déjà dépensé des sommes très considérables à Hungry-Horse pour retenir les eaux. Un autre projet de grande envergure, à la fourche nord de la Flathead, soit précisément à Glacier-View, est retardé par des recherches de paléontologie; il y a là des dinosauriens qu'on ne veut pas perdre sous l'eau.

Cette question se règlera un jour ou l'autre. Je suppose qu'on arrivera à déménager les fossiles dans les musées.

Il y a là un bel emplacement de réservoir dont les États-Unis ont absolument besoin. Les eaux retenues à cet endroit traversent la frontière et coulent sur 16 milles et demi en territoire canadien.

Une partie de la rivière a été aménagée à Waneta; on y a mis en place deux turbines sur quatre.

La capacité de l'usine de Waneta est, pour une dénivellation de 220 pieds, d'environ 440,000 chevaux-vapeur. L'autre emplacement peut fournir une énergie à peu près égale.